

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

## VILLE de VALREAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du MARDI 20 FEVRIER 2024**

Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Absents excusés avec pouvoir : 5

Absents excusés : 2

Absent : 1

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt février à 18h30, **le CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

**Date de la convocation :** 14 février 2024

**Date d'affichage :** 14 février 2024

#### **Étaient présents :**

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

#### **Étaient excusés :**

Régine DOUX, Conseillère municipale

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale

Jean-Sébastien GUENARD, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à C. JACQUIER

Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à S. DERMEGHSIAN

Dominique DELERUE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à D. MALLET

Leila CHEVALIER, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à S. GENESTON

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à J. PERTEK

#### **Était absent :**

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Rosy FERRIGNO, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

---

**DELIBERATION N° 2024-02/11 : CESSION IMMOBILIÈRE AVEC CONSTITUTION DE  
SERVITUDE : PARCELLES COMMUNALES SISES  
ANCIENNE ROUTE DE GRILLON – « LES COQUETTES »**

Vu la délibération N°2023-09/78 du 26 septembre 2023 approuvant la cession des parcelles communales cadastrées section AL n°509 (355 m<sup>2</sup>) et une partie de la parcelle n°508

REÇU EN PREFECTURE

le 21/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20240220-DEL\_2024\_02

(1 155 m<sup>2</sup>) pour une superficie totale de 1 510 m<sup>2</sup> sises ancienne route de Grillon - « Les Coquettes » à la société PEYSSON INVEST pour un montant de 40 000 € ;

Considérant le compromis de vente établi par Maître Charles CALVET, notaire, sis 46, Cours Jean Jaurès à VALREAS (84600), signé le 12 octobre 2023 ;

Considérant le procès-verbal de délimitation et le document d'arpentage établis par l'Atelier Foncier- Géomètres-Experts à VALREAS faisant apparaître les contenances réelles à céder :

- Parcelle AL n°509 → 363 m<sup>2</sup>
- Parcelle AL n°508 (pour partie) → 1 152 m<sup>2</sup>

soit une superficie totale de 1 515 m<sup>2</sup> ;

Considérant qu'il est nécessaire de prendre en compte les nouvelles superficies pour la signature de l'acte définitif ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame Rosy FERRIGNO, Adjointe déléguée à l'Urbanisme-Droit du sol, et après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Par 24 voix POUR (dont 4 pouvoirs) et 2 ABSTENTIONS (dont 1 pouvoir)**

■ **APPROUVE** les nouvelles superficies des parcelles communales à céder, cadastrées section AL n°509 pour 363 m<sup>2</sup> et une partie de la parcelle n°508 pour 1 152 m<sup>2</sup>, correspondant à une superficie totale de 1 515 m<sup>2</sup>, sises ancienne route de Grillon - « Les Coquettes », telles que figurées sur le plan et le procès-verbal de division joints à la présente délibération ;

■ **CONFIRME** la cession desdites parcelles à la société PEYSSON INVEST pour un montant de 40 000 € ;

■ **AUTORISE** la signature de l'acte notarié avec création de servitude dressé par Maître Charles CALVET, notaire de la commune, qui prendra en compte ces nouvelles superficies, étant entendu que les autres dispositions du compromis approuvé lors du conseil municipal du 26 septembre 2023, et signé le 12 octobre 2023 restent inchangées ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, Jean-Luc BLANC, Premier adjoint, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,  
Rosy FERRIGNO  
Adjointe



Le Maire,  
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

La réception en Préfecture, le : 21 FEV. 2024

Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 21 FEV. 2024

